

REPUBLIQUE GABONAISE
 MINISTERE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE,
 DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
 BP 37 / 45 – Libreville
 Tel : 79.53.76 ou 79.53.77

Date de réception et cachet du service

DECLARATION

(À établir en deux exemplaires)

RETENUE A LA SOURCE DE LA TAXE SPECIALE IMMOBILIERE SUR LES LOYERS

Exercice :

Trimestre :

1 – Identification de la partie versante (personne morale locataire, société civile immobilière, agent immobilier ou équivalent)	Cadre réservé à l'Administration	
n° du contribuable : (Numéro d'Identification Fiscale (NIF))		
Nom du contribuable :		
Raison sociale :		Sigle :
Boîte postale :		Ville :
Téléphone :		Télécopie :
Adresse e-mail :		Site Internet :
		Code de résidence : (Résidence d'affectation de l'impôt)

2 – Identification du bailleur		
n° du contribuable :	(Numéro d'Identification Fiscale (NIF))	
Nom du contribuable :		
Raison sociale :	Sigle :	
Boîte postale :	Téléphone :	Ville :

3 – Détermination de l'impôt à payer			
Montant des loyers payés sur la période	Taux	Montant de l'impôt	Code nature
	15%		

4 – Règlement de l'impôt	
Mode de versement :	
- espèce :	<input type="checkbox"/>
- chèque :	<input type="checkbox"/> n° de chèque (à 500.000 FCFA) :
Banque :	
virement :	<input type="checkbox"/> date :
IBAN :	
BIC	

n° de quittance :
Cachet de la Recette

Fait à _____, le _____
Signature et cachet du contribuable

Rappel : Le dépôt de la déclaration doit obligatoirement s'accompagner du paiement de l'impôt dû.
 Date limite de dépôt (art. 388 du CGI) : le 15 de chaque mois qui suit le paiement de chaque trimestre.